



PERMANENCE NATIONALE

Monique FORTIN
CETE Nord-Picardie
Tél. : 03 20 49 62 23
Mail : boîte sur MELANIE ou
Monique.Fortin@i-carre.net

Robert BAYLOCQ
DDE 38
Tél : 04 76 70 79 87
Courriel : boîte sur MELANIE
Robert.Baylocq@i-carre.net

Yvan LAURENT
La Défense – Plot I
Tél 01 40 81 71 19
ou Courriel : boîte sur MELANIE
Yvan.Laurent@i-carre.net

Grenoble, le 23/12/2009

Compte-rendu de la CAP des 8 et 9 décembre 2009

Elus UNSA – UPCASSE présents : Sylvie Mathon; Robert Baylocq; Sylviane Schaeffer; Mathieu Przybylski; Jérôme Lesueur; Jérôme Thévenon, (le 8/12) ,Nadine François, Isabelle Viallat (le 8/12)

CFDT: Isabelle Meslier et Muriel Batique

La CAP était présidée par Edmond Grasz, Sous-Directeur des personnels d'encadrement du MEEDDM.

En bref:

- Une CAP tout autant « agitée » que la pré CAP, marquée par l'impréparation et le défaut de pilotage de la gestion du corps
- Refus d'examen des promotions à APE (reportées au 23/02/2010) sans incidence sur la date de nomination des futurs promus (1/1/2010).
- LA à attaché : 19 promus (seulement, mais la situation va être pire l'an prochain)
- Nomination CAEDAD : arbitrage de la Directrice des Ressources Humaines pour 20 nominations (sur 31 propositions) : absence flagrante de propositions dans certaines MIGT, globalement très insuffisantes en nombre et déséquilibre entre DAC et MIGT
- PFR : pas de basculement en janvier 2010, mais nouveau calendrier pas encore connu- Nouvelle réunion technique le 7 janvier 2010
- Plan de revalorisation indemnitaire : la 4ème tranche sera bien prise en compte dans les mesures catégorielles 2010
- NBI : pas de recentralisation en vue et pas plus de redéploiement ...
- Fusion des corps : le MEEDDM s'en remet à la Fonction Publique pour la filière administrative ... mais a t il un projet de GRH pour cette filière ?

Cette CAP s'est déroulée dans un contexte assez particulier pour ne pas dire totalement inédit...

En effet, toute CAP est toujours précédée d'une pré CAP qui dans un cadre moins protocolaire, permet de préparer au mieux les dossiers qui sont mis à l'ordre du jour de la CAP.

Malheureusement, la pré CAP a démontré une très grande impréparation des dossiers de la part de l'administration (exemple parmi d'autres : liste des promouvables à APE ou CAEDAD demandée 6 semaines avant l'échéance et ... remise en séance). En outre, l'annonce de la non publication de la modification du décret statutaire avant le 31 décembre permettant d'augmenter le nombre de postes de promotion au grade d'attaché principal, a généré un très vif mécontentement de tous les élus (UNSA et CFDT) qui ont décidé de quitter la séance pour rencontrer la Directrice des Ressources Humaines.

http://extranet.unsa-upcasse.equipement.gouv.fr/IMG/pdf/communiqu%C3%A9_UNSA_-_CFDT_CAP_8_et_9_12_2009_cle636143.pdf

Autant dire que cette pré CAP n'augurait pas une CAP consensuelle ... et bien, ce fut le cas !

http://extranet.unsa-upcasse.equipement.gouv.fr/IMG/pdf/d%C3%A9claration_UNSA-UPCASSE_8_d%C3%A9cembre_2009_cle6cfbe7.pdf

En réponse à la déclaration lue par l'UNSA-UPCASSE, le Président apporte les réponses suivantes:

Concernant le décret statutaire, le retard dans la publication s'explique selon lui par l'embouteillage du Conseil d'État qui d'ailleurs n'est pas la panacée des attachés puisque d'autres dossiers statutaires sont en attente. Il cite notamment celui relatif au régime indemnitaire des IPEF (Ingénieurs des ponts des eaux et des forêts).

L'UNSA /UPCASSE ne se satisfait pas de cet exemple et ne peut que constater et dénoncer le manque d'anticipation et de pilotage de notre dossier statutaire. En effet, la nécessité de le revoir avait été évoquée dès la CAP de février 2009 lorsque ont été examinées les promotions d'APE au titre de cette année, sans compter les rappels constants faits dans les déclarations à notre CAP ...

Notre syndicat note de surcroît que cette modification statutaire n'aurait pas été nécessaire si l'administration de l'ex ministère de l'équipement ne s'était pas entêtée à refuser d'aller au maximum des possibilités réglementaires du décret commun de 2005 pour l'accès au principalat.

Dès 2006, l'UNSA/UPCASSE avait revendiqué l'utilisation maximale de la clé de répartition entre l'examen professionnel et le passage au choix, afin de se donner des marges de manoeuvre nécessaires pour répondre à l'augmentation prévisible du nombre de dossiers de promotion, sous l'effet conjugué :

- de l'assouplissement des règles de gestion dans le cadre de notre nouveau statut pour concrétiser le ratio de promotion de 10 % et corriger le sous - pyramidage de notre corps (ex : création du contrat de fin de carrière)
- des profils d'âges de notre corps (part importante d'attachés situés dans les tranche d'âge 55 / 60 ans)

L'UNSA / UPCASSE en profite pour faire remarquer que cette gestion malthusienne à l'égard du corps des attachés prend aujourd'hui toute sa dimension puisque a contrario, nos collègues attachés des ministères de l'agriculture et de l'intérieur ne sont pas contraints d'aller revendiquer une révision de leur décret statutaire, leurs ministères respectifs ayant fait le choix d'utiliser le maximum des marges de manoeuvre du décret statutaire commun dès l'origine ...

Dans ce cas, malthusianisme pour la gestion des cadres administratifs rime avec anachronisme puisque notre Ministère est finalement le seul à devoir remonter en ligne pour revendiquer une disposition que tous les autres ministères se sont accordés à dire qu'elle devait être mise en oeuvre immédiatement ! A l'heure d'une gestion inter-ministérielle du corps des attachés et de fusion dans l'air entre tous les corps d'attachés d'administration de l'État, que peut penser la Fonction Publique de la politique de GRH menée par notre ministère pour ses cadres

administratifs ? ...

A la demande de l'UNSA/UPCASSE visant à une augmentation du nombre de promotions en anticipant la parution du décret statutaire modifié attendu pour début 2010 (ex : établissement d'une liste complémentaire), le Président apporte les résultats d'une expertise juridique qui tendrait à dire qu'il n'y a aucune marge de manœuvre . L'UNSA / UPCASSE examinera de son côté ce cadre juridique.

Quant aux retards « fréquents » dans la gestion des dossiers intéressant les cadres administratifs, force est de constater que l'UNSA/UPCASSE se contente de rappeler les faits (ex : 18 mois pour sortir le décret sur la NBI fonctionnelle des CAEDAD !).

Concernant la NBI, le Président indique qu'il n'y aura aucun autre redéploiement de NBI que celui qui concerne la libération de NBI Durafour par les CAEDAD et ce dans les services concernés.

Aucune gestion centralisée du dispositif est en vue, contrairement ce que demandait l'UNSA-UPCASSE dans le cadre du compactage des structures.

(NB : l'UNSA/ UPCASSE a enfin pu obtenir la note interne adressée aux services sur ce sujet de manière officieuse puisque l'administration ne lui a toujours pas remis malgré les engagements pris http://extranet.unsa-upcasse.equipement.gouv.fr/article.php3?id_article=442).

Concernant les comités de domaine, un échange s'engage avec l'UNSA/UPCASSE qui souligne l'importance de ces comités, notamment dans le cadre du déroulement de carrière.

Or, force est de constater que l'un des comités (administration générale , GRH et juridique) est en panne depuis plusieurs mois. Malgré de nombreuses demandes, la DRH n'a apporté aucune réponse. S'ensuit un débat sur la reconnaissance des compétences des personnels entre l'UNSA/UPCASSE et le Président de la CAP qui montre une divergence de vue sur le rôle des comités dans la politique de GRH des agents.

A la demande de l'UNSA / UPCASSE, **le Président est d'accord pour organiser une réunion de travail avant la prochaine CAP de février au sujet des parcours professionnels.**

Concernant la fusion des corps, le Président annonce que le Ministère n'a pas fait de propositions à ce sujet et qu'il attend les arbitrages de la Fonction Publique ... Il indique que la fusion des corps des délégués au permis de conduire, des inspecteurs des affaires maritimes et des chargés d'études documentaires, avec le corps des attachés (hypothèse évoquée au printemps dernier), n'est pas d'actualité pour le moment. Il y a une « spécificité métier » qui ne justifie pas cette fusion nous indique le Président (même si une cotation unique est mise en place pour tous ces corps dans le cadre de la PFR ...) .

Il précise qu'il en est de même pour les B administratifs dont le sort se joue à la Fonction Publique ...

L'UNSA/ UPCASSE s'étonne du contraste concernant les ambitions de notre ministère pour sa filière administrative ... au regard des projets portés pour la filière technique.

En effet, notre ministère revendique un projet important de fusion pour le corps des ingénieurs puisqu'il inclurait aux ITPE, les ingénieurs de l'IGN et de Météo France, mais aussi les IAE (du MAAP) et les Ingénieurs des services techniques du ministère de l'intérieur !

Si l'UNSA / UPCASSE se félicite pour nos collègues de l'ambition en terme de GRH portée par notre ministère pour la tête de sa filière technique, force est de constater une ambition bien moindre pour ne pas dire aucune, concernant les cadres administratifs et plus largement pour

toute cette filière : le contraste est saisissant et chacun pourra l'apprécier !

Concernant la PFR, le Président de la CAP indique que le calendrier de basculement en 2010 est modifié : les agents ne passeront pas en PFR avec la paye de janvier 2010. Aucune information plus précise sur le nouveau calendrier mais une réunion technique sur la PFR est programmée pour le 7 janvier 2010.

Concernant la 4ème année du plan de revalorisation indemnitaire des attachés (plan dont nous vous rappelons qu'il a été porté exclusivement par l'UNSA/ UPCASSE), elle est confirmée et sera bien intégrée dans le projet de mesures catégorielles 2010. C'est une bonne nouvelle ... mais pas de réponse quant à son articulation en mode PFR !

1/ Examen de la liste d'aptitude à attaché

19 postes pour 4666 improuvables (dont 1526 SACE et CDTT qui répondent aux critères de gestion !). Le nombre de postes à l'examen professionnel est de 32.

Autant dire que les chances de promotion de B en A (hors IRA) sont extrêmement faibles !

L'UNSA/ UPCASSE en profite pour rappeler qu'elle milite fortement pour une augmentation du nombre de promotions, quel que soit le mode d'accès dans le corps. Elle rappelle qu'elle a toujours été favorable à l'instauration d'un examen professionnel réservé aux agents de catégorie B du MEEDDM (SA et CTT) pour pourvoir les postes créés dans notre corps (loi DALO en 2008 par exemple plutôt que de recourir massivement aux détachements entrants). Cet embouteillage pour l'accès de B en A est vraiment préoccupant

Le Ministère en est conscient, mais noircit encore un peu plus la situation en indiquant que le nombre de postes offsets par LA ou EP, va fortement chuter...

En effet, entre 2006 et 2010, le nouveau statut d'attaché commun a prévu des dispositions dérogatoires en terme d'accès sur le grade d'attaché, générant de fait plus de postes par la LA ou EP, par transformation d'emplois.

Or, en 2011, fin du dispositif provisoire et le nombre de postes devrait être divisé par deux ...

L'UNSA/UPCASSE a souligné l'urgence d'une politique de promotion ambitieuse envers nos collègues de la catégorie B et demande à la DRH des actes concrets.

Au total, 74 propositions ont été faites à la DRH (dont 47 en MIGT soit 63 %, les autres étant issues des DAC et d'autres services).

On relèvera au passage le travail important réalisé par la chargée de mission des attachés qui a reçu tous les agents individuellement classés en 1 et 2.

Un critère de classement qui a été introduit par l'administration est la durée de passage en catégorie B. Elle a privilégié les agents qui ont plus de 5 ans d'ancienneté dans le grade

Après plusieurs échanges, la LA est arrêtée comme suit :

http://extranet.unsa-upcasse.equipement.gouv.fr/IMG/pdf/LA_LA_attaches_2010_cle0483a9.pdf

Toutes nos félicitations aux promu(e)s !

2/ Nominations dans l'emploi fonctionnel de CAEDAD

Rappel des conditions statutaires : 13 ans d'ancienneté en catégorie A et 4 ans en tant qu'attaché principal

Les règles de gestion : importance des fonctions tenues pendant la carrière au 2d niveau de grade, niveau de responsabilité ou expertise reconnue par un comité de domaine, qualité du service rendu, participation au pilotage stratégique, avoir tenu avec succès 2 postes de 2d niveau.

A la demande de l'UNSA/UPCASSE, la DRH a engagé en 2009 les démarches pour actualiser la liste des emplois ou postes tenus rendant éligibles le détachement à CAEDAD:

http://extranet.unsa-upcasse.equipement.gouv.fr/article.php3?id_article=397

Si nous avons noté avec satisfaction le travail qui a été fait par la DRH sur ce dernier point, nous avons également attiré son attention sur la nécessité de revoir , une nouvelle fois, la liste des emplois dès 2010 pour prendre en considération la mise en place des DDI...

Par contre, l'UNSA / UPCASSE a vivement dénoncé, dès la pré CAP, la situation d'examen des propositions de nomination sur l'emploi.

Après une certaine incertitude (?), l'administration a enfin confirmé le nombre de postes à pourvoir : **20** (20 postes vacants sur les 140 budgétisés).

La liste des agents promouvables qui avait été demandée dès la mi octobre (pré CAP mobilité) , nous a été donnée en séance le 1er décembre . La DRH évoque un « malheureux concours de circonstances » et plus basiquement, une défaillance persistante d'Omesper...

L'UNSA / UPCASSE en profite pour s'inquiéter sur les outils informatiques de GRH de notre Ministère à l'heure où on veut migrer 3000 agents en mode PFR : qu'en sera t il pour la paye des agents concernés si les outils de paye montrent autant de signes de faiblesse qu'Omesper ? Pas de réponse, bien sûr ...

Par contre, grande surprise sur le nombre de propositions : 31 au total (16 en DAC soit plus de la moitié, 13 en MIGT et 2 dans d'autres services) et aucune dans certaines MIGT ! Le déséquilibre constaté dans ces propositions par rapport aux effectifs concernés est alarmant.

L'UNSA / UPCASSE dénonce cette situation et surtout la posture fataliste de l'administration devant cet état de fait et ce d'autant plus, que notre syndicat avait déjà soulevé ce problème l'an passé, comme nos lecteurs pourront le lire dans le compte-rendu de la CAP de 2008...

Ainsi, à la demande d'examen de propositions nominatives faites l'an dernier, pour des agents remplissant les conditions et absents des propositions, l'administration peine à répondre ... à se demander même si elle avait pris connaissance du projet de PV de la CAP de décembre 2008 demandé (et fourni) pour la circonstance par l'UNSA / UPCASSE !

Le Président estime que ce n'est pas le rôle de la CAP de faire des propositions nominatives, mais aux chefs de service et aux MIGT de classer les demandes. L'UNSA/UPCASSE approuve le procédé administratif puisque c'est la règle qui a été fixée. Cependant, l'absence de propositions devrait interpeller l'administration.

Elle devrait être garante du fonctionnement d'ensemble du dispositif et s'assurer de l'équité de traitement dans le déroulement de carrière des cadres administratifs supérieurs ! Dans le cas contraire, elle laisse à certains directeurs, une marge anormale de possibilité de blocage des carrières.

L'UNSA/UPCASSE et la CFDT sont sur la même longueur d'onde pour demander au Président de revoir l'examen de ces propositions à la CAP de février et de demander aux MIGT et aux chefs de service de faire remonter de nouvelles propositions

Le Président prend note de la demande et la soumettra à l'aval de la Directrice des Ressources Humaines.

Dans l'attente, il propose d'examiner les propositions

A l'issue d'intenses échanges, la liste suivante est arrêtée :

http://extranet.unsa-upcasse.equipement.gouv.fr/IMG/pdf/Resultats_Nominations_CAEDAD_2010_cle0d8fc6.pdf

Elle est confirmée par la validation de Mme la Directrice des Ressources Humaines le 14 décembre 2009.

Dans son message aux élus, le Président de la CAP ajoute « ***qu'une nouvelle série de nominations pourrait avoir lieu si 5 postes de CAEDAD se libèrent en cours d'année 2010*** ».

3/ Renouveau dans l'emploi de CAEDAD

Tous les agents concernés par l'aboutissement de leur période de 5 ans ont été renouvelés :

(nb : le premier agent est en fait retenu pour une nomination HEA)

http://extranet.unsa-upcasse.equipement.gouv.fr/IMG/pdf/Resultats_Renouveaux_CAEDAD_2010-1_cle0e9951.pdf

4/ Nominations HEA d'agents détachés CAEDAD

Rappel des conditions statutaires :

- avoir 2 ans et demi d'ancienneté au 7ème échelon de CAEDAD
- être sur un poste éligible HEA dans la liste nationale des emplois.

L'UNSA/ UPCASSE relève que les postes HEA ne sont pas tous pourvus ... mais il est vrai que les conditions d'ancienneté sont assez strictes

La liste suivante a été arrêtée :

http://extranet.unsa-upcasse.equipement.gouv.fr/IMG/pdf/Resultats_Nominations_HEA_2010_cle7bdf82.pdf

5/ Recours notation 2006

La CAP a examiné 3 recours qui se sont traduits par:

- un avis favorable pour le maintien de la notation chiffrée et des appréciations
- un avis favorable pour le maintien de la notation chiffrée mais la révision des appréciations
- un avis favorable pour la révision à 2 de la notation chiffrée et un complément d'appréciations

2 dossiers pourtant soulevés en pré CAP, n'ont pas été examinés

6/ Projets professionnels pour nomination à APE

8 projets professionnels pour nomination à APE ont été validés, une occasion pour l'UNSA/ UPCASSE de rappeler l'importance qu'elle attache à ce type de promotion.

http://extranet.unsa-upcasse.equipement.gouv.fr/IMG/pdf/Resultats_Projets_Pro_CAP_dec_2009_cle52d2be.pdf

7/ Détachements entrants

2 dossiers font l'objet d'un avis favorable

http://extranet.unsa-upcasse.equipement.gouv.fr/IMG/pdf/Resultats_Projets_Pro_CAP_dec_2009_cle52d2be.pdf

8/ Intégrations dans le corps

4 dossiers sont examinés favorablement

http://extranet.unsa-upcasse.equipement.gouv.fr/IMG/pdf/Resultats_integrations_CAP_dec_09_cle7cc191.pdf

Rappel des élus UNSA/UPCASSE que vous pouvez contacter :

Titulaire attaché principal

Sylvie MATHON CETE Nord Picardie (03 20 49 62 23)

Suppléante APE

Isabelle VIALLAT (PERMANENCE UNSA / Développement Durable) (05 53 03 65 41)

Titulaires attachés

Robert BAYLOCQ (PERMANENCE UNSA / UPCASSE – Secrétaire National) (04 76 70 79 87)

Sylviane SCHAEFFER (DREAL PACA) (04 91 28 54 79)

Mathieu PRZYBYLSKI (DGALN) (01 40 81 99 18)

Suppléants attachés

Jérôme THEVENON (DDEA 73) (04 79 71 74 70)

Nadine FRANCOIS (DRH GUEPARH Nancy) (03 83 80 46 35)

Jérôme LESUEUR (DDEA 85) (02 51 44 32 32)